



Le Bellefontain

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

N° 7 – Avril 2017



Edito

Les premiers mois de cette année 2017 sont pour nous tous une nouvelle aventure, nous sommes maintenant 19 communes fusionnées pour faire vivre notre intercommunalité « Carnelle Pays de France ».

Dans ce numéro, je vous en dessine les grands traits, dans les prochaines semaines l'intercommunalité vous fera parvenir son premier bulletin d'informations communautaires. Cette fusion est une chance qu'il nous faut saisir tous ensemble pour réussir dans les actions à venir.

En tant que vice-président chargé de la culture, de l'environnement et du cadre de vie, je poursuis mon engagement à défendre nos intérêts, nos valeurs, nos paysages et la ruralité qu'ils soient communaux ou intercommunaux.

Je souhaite aller de l'avant pour l'ensemble de nos populations dans les secteurs les plus différents que sont la bibliothèque, les ordures ménagères, les déchets sauvages, les chemins ruraux les manifestations culturelles et bien d'autres.

Jean-Noël DUCLOS
Maire de Bellefontaine



Sommaire

**L'intercommunalité
Fiscalités et Finances
Vie du village et Informations**



L'intercommunalité

La loi « NOTRe » portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République parue en Août 2015 définit les nouveaux périmètres et les compétences des intercommunalités. Le nouveau seuil légal minimum des habitants étant porté à 15 000, nous étions dans l'obligation de fusionner au 1^{er} janvier 2017 avec nos voisins de « Carnelle Pays de France » composée de 9 communes.



Pour des raisons d'économies, d'administration et de communication notre nouvelle communauté de communes reste dénommée Carnelle Pays de France et compte désormais près de 32 000 habitants répartis sur 19 communes.

Asnières sur Oise, Baillet en France, Bellefontaine, Belloy en France, Châtenay en France, Chaumontel, Epinay-Champlâtreux, Jagny sous-bois, Lassy, Le Plessis Luzarches, Luzarches, Maffliers, Mareil en France, Monsoult, Saint Martin du Tertre, Seugy, Viarmes, Villaines sous-bois, Villiers le sec.

Nous avons de nombreux points communs aussi bien au niveau des bourgs et villages, que de notre cadre de vie, de nos bassins économiques ainsi que notre appartenance au Parc Naturel Régional Oise Pays de France. Nous disposons au cœur de notre territoire, également de valeurs touristiques importantes comme l'Abbaye de Royaumont, la tour du guet à Saint Martin du Tertre, le château de la Motte à Luzarches, la forêt de Carnelle ainsi que les paysages de la plaine de France.

Le siège social de la communauté de communes se situe au 15 rue Bonnet à Luzarches par soucis d'économies et de continuité du service public.

L'intercommunalité détient des compétences obligatoires tels que le développement économique, l'aménagement du territoire, la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets, l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage.

Des compétences optionnelles et facultatives, l'environnement, le cadre de vie, la voirie, les actions culturelles, l'action sociale en faveur des jeunes et des personnes âgées, la sécurité, la vidéo surveillance.

Administration communautaire

Président

Patrice ROBIN
Maire de VILLAINES sous BOIS

Vice-Présidents

Sylvain SARAGOSSA Maire de CHAUMONTEL
Mutualisation

Damien DELRUE Maire de LUZARCHES
Tourisme et commerce de proximité

Chantal ROMAND Maire de MAREIL EN France
Communication et événementiel

Jacques RENAUD Maire de CHATENAY EN France
Aménagement de l'espace et numérique

Cyril DIARRA Maire de VILLIERS LE SEC
Jeunesse, sports et loisirs

Christiane AKNOUCHE Maire de BAILLET EN FRANCE
Social et petite enfance

William ROUYER Maire de VIARMES
Développement économique

Claude KRIEGER Maire d'ASNIERES SUR OISE
Finances

Lucien MELLUL Maire de MONTSOULT
Voirie, travaux, sécurité et aires des gens du voyage

Jean-Noël DUCLOS Maire de BELLEFONTAINE
Culture, environnement et cadre de vie



Le Budget Communal

Le vote du budget de la commune s'est déroulé le 10 Avril 2017, vote du budget primitif 2017 et vote des 4 taxes.

Vote des 4 taxes directes locales pour l'année 2017 à savoir :

✚ Taxe d'habitation	17,87 %
✚ Taxe foncière (bâti)	15,44 %
✚ Taxe foncière (non bâti)	125,22 %
✚ CFE	16,99 %

Les taux restent inchangés par rapport à ceux de l'année dernière, malgré les baisses des dotations de l'état encore cette année.

Les dépenses prévues au budget primitif 2017 s'élèvent à :

✚ Dépenses de fonctionnement	486 595, 15 €
✚ Dépenses d'investissement	1 255 727, 59 €
✚ Total des dépenses	1 742 322, 74 €

Rappel budget primitif 2016	
Dépenses de fonctionnement	490 051, 93 €
Dépenses d'investissement	1 218 672, 98 €

Ces dépenses sont couvertes par les recettes et ressources suivantes :

✚ Recettes de fonctionnement	464 600, 57 €
✚ Excédent de fonctionnement reporté	21 994, 58 €
✚ Recettes d'investissement	936 848, 36 €
✚ Excédent de fonctionnement capitalisé	94 000, 00 €
✚ Excédent d'investissement reporté	224 879, 23 €
✚ Total des recettes	1 742 322, 74 €

Rappel budget primitif 2016	
Recettes de fonctionnement	490 051, 93 €
Recettes d'investissement	1 218 672, 98 €

La répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement – BP 2017

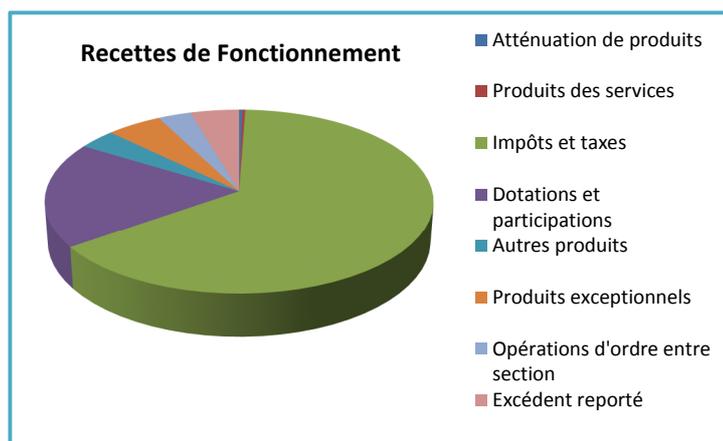
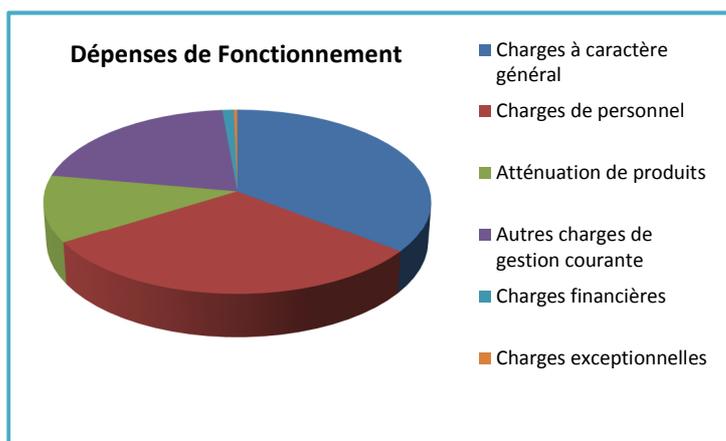
Charges à caractère général	173 170, 00 €
Charges de personnel	148 300, 00 €
Atténuation de produits	57 236, 00 €
Autres charges de gestion courante	101 107, 36 €
Charges financières	5 200, 00 €
Charges exceptionnelles	1 581, 79 €
Total des dépenses	486 595, 15 €

Recettes de fonctionnement – BP 2017

Atténuation de charges	1 500, 00 €
Produits des services	1 294, 98 €
Impôts et taxes	314 417, 23 €
Dotations et participations	90 388, 36 €
Autres produits	17 000, 00 €
Produits exceptionnels	25 000, 00 €
Opération d'ordre entre sections	15 000, 00 €
Excédent reporté	21 994, 58 €
Total des recettes	486 595, 15 €

L'investissement dans la commune comprend principalement les achats de matériels techniques, bureautiques, signalétiques ainsi que tous les travaux d'entretien et de création au sein de notre village. Travaux principalement prévus sur l'église, la place Lavoisier, le cimetière, le mur de l'étang, les chemins ruraux et l'amélioration du cadre de vie.

Il est à noter que les montants indiqués dans le budget primitif d'investissement ne prennent pas en compte les subventions, ni les remboursements de TVA qui eux apparaîtront ensuite dans les recettes du budget d'investissement au fur et à mesure de leur attribution et de leur mandatement.



TRAVAUX

Les travaux de l'église Saint-Nicolas ont débutés depuis près d'une semaine dans le but d'entretenir, de rénover et de valoriser notre patrimoine, ils dureront au moins jusqu'en juillet prochain.

Merci aux riverains de leur compréhension pour les désagréments occasionnés durant cette période.

DECHETS SAUVAGES

Nous sommes confrontés de plus en plus souvent aux dépôts sauvages sur nos chemins ruraux. Si vous êtes témoins de tels faits dénaturant nos espaces naturels, merci de le signaler en mairie avec si possible des relevés de plaques d'immatriculation ou tout autres références nous permettant d'identifier et de verbaliser ces personnes indécates



PLACE LAVOISIER

Pour répondre à vos attentes, nous vous informons que vous pouvez télécharger sur le site internet de la commune (bellefontaine.fr) le projet d'aménagement de la place LAVOISIER validé par les ABF (Architectes des Bâtiments de France) et la commission départementale des sites. Ces validations étaient obligatoires puisque cette zone de travaux est incluse dans le périmètre de protection de la vallée de la Thève et de l'Ysieux.

Une réunion publique de présentation du projet d'aménagement vous est proposée le

MARDI 16 MAI 2017 à 19 heures

Salle des fêtes de la Mairie

PLAN LOCAL D'URBANISME

A l'occasion du Conseil Municipal du 11 avril dernier, après un peu moins de deux ans de travail, le Conseil Municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme. Ce document détermine les règles d'urbanisme pour les 10 ans à venir sur notre commune. Avant son approbation définitive, le PLU va faire l'objet d'une phase administrative qui se déroulera jusqu'à la fin de l'année. Dans ce cadre nous recueillerons vos avis à l'occasion de l'enquête publique qui devrait se dérouler à la rentrée de septembre.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée du dossier

FETE COMMUNALE

Venez passer un moment convivial, réservez votre

LUNDI 08 MAI 2017 à partir de 12 heures pour participer à

« LA FETE DU VILLAGE »

Au programme

**Animations pour tous, jeux, concours, pique-nique, barbecue et frites à disposition
Nous vous attendons nombreux sur la place LAVOISIER**

**Si vous souhaitez aider l'équipe municipale lors de cette manifestation,
Merci de prendre contact avec la mairie, vous êtes les bienvenus.**